COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1er juillet 2024 N° 20240701DL41

Nombre de Conseillers :

En exercice: 13 Présents: 9 Votants: 11

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'envoi : 26/06/2024

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents :

Mme COUGNAUD Dominique, Maire.

Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints

Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle, LANDESSE Corinne, TERRAL Patricia,

M. MONTAGNÉ Patrick, Conseillers

Excusés: Mme DIOT Stéphanie (Procuration V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Procuration A. COLLOT), S. POIREL

Absents: M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNÉ Isabelle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Madame le Maire rappelle au conseil que, par suite du recrutement de secrétaire qui a été réalisé au mois de juin, ce poste doit être créé avant le 12 août 2024, date d'arrivée du nouvel agent, et de ce fait modifier le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Vu le tableau des effectifs

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est proposé:

- la création de l'emploi de secrétaire administrative – catégorie C – filière administrative – grade : adjoint administratif territorial – à temps complet : 35/35°

Date d'effet : 1er juillet 2024

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 081-218100816-20240701-20240701DL41-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > ACCEPTE les modifications des emplois tels que présentés ci-avant,
- > VALIDE le tableau des effectifs,
- > DIT que les crédits nécessaires au financement des emplois sus-désignés sont inscrits au budget de l'exercice 2024,
- > AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire

Isabelle MONTAGNÉ

Dominique COUGNAUD

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr.